

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 25 NOVEMBRE 2016**

**CM2016/11/14 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN
ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT SONORE DANS LE CADRE DE
L'OBSERVATOIRE METROPOLITAIN LIEE A L'EXPERIMENTATION DE FERMETURE A LA
CIRCULATION DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calmégane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57),

Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calméjane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougin (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis

Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

Dans le cadre de l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite à Paris, la Métropole du Grand Paris a souhaité mettre en place, dans le cadre du groupe de travail « mobilités durables », un observatoire dédié composé d'élus et de personnalités scientifiques indépendantes.

Cet observatoire doit permettre d'évaluer de manière précise et objective, l'impact de la piétonnisation des voies sur berges à Paris, et de créer un espace de dialogue avec les acteurs concernés.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris s'est rapprochée de l'association Bruitparif, dont elle est adhérente, et dont les missions sont :

- l'observation et l'évaluation du bruit,
- l'accompagnement des acteurs franciliens à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques,
- l'information et la sensibilisation à la problématique du bruit.

Bruitparif a alors proposé à la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'aux autres acteurs membres de Bruitparif (Région Île-de-France, Ville de Paris, Préfecture de Police) ayant engagé la mise en place d'instances de suivi suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite, de mettre en oeuvre un dispositif de suivi et d'évaluation de l'environnement sonore à l'échelle métropolitaine.

Un projet de convention annexé à la présente délibération précise les modalités techniques et financières du partenariat proposé entre Bruitparif et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore à l'échelle métropolitaine suite à la fermeture des voies sur berges rive droite.

Les données de bruit collectées et leur analyse par Bruitparif seront présentées aux membres de l'observatoire mis en place par la Métropole du Grand Paris et mises à la disposition de tous conformément aux principes déontologiques de Bruitparif.

Le dispositif proposé par Bruitparif repose sur la mise en œuvre et l'exploitation de 83 sites de mesures du bruit sur une vaste zone couvrant Paris (47 sites de mesure) et sa périphérie (36 sites de mesure) ainsi que sur la conduite de modélisations complémentaires sur les secteurs à forts enjeux. Le plan d'échantillonnage du dispositif a été élaboré en bonne collaboration avec Airparif, de manière à disposer d'une majorité de sites pour lesquels il sera possible d'analyser, de manière combinée, les paramètres de trafic, de bruit et de pollution atmosphérique.

Le dispositif de mesure est constitué de 14 stations de mesure permanentes du réseau de Bruitparif (11 sur Paris et 3 en périphérie) qui permettent de documenter certains des axes d'intérêt ainsi que de l'installation de 18 stations de mesures complémentaires (15 sur Paris et 3 en périphérie) pour effectuer un suivi sur un an (novembre/décembre 2016 à novembre/décembre 2017) et de la conduite de deux campagnes de mesure (hiver 2016 et printemps 2017) sur 51 sites complémentaires (mesure d'une semaine chaque fois) (21 sites sur Paris et 30 sites en périphérie).

La participation financière de la Métropole du Grand Paris, correspond aux frais de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des mesures sur les 36 sites situés en périphérie de Paris ainsi qu'à l'exploitation des données correspondantes, et s'élève à à 69 000 euros (soixante neuf mille euros) nets de taxes. Cette participation n'est pas soumise à la TVA, Bruitparif n'y étant pas assujettie, et cette étude entrant dans le cadre des études d'intérêt général menées par l'association.

A noter que cette proposition de partenariat est uniquement liée à l'observatoire liée à l'expérimentation des piétonisation des berges de Seine.

Une autre convention de partenariat devrait être proposée à un prochain conseil métropolitain, pour bénéficier d'un accompagnement de l'association à la prise de compétence de la MGP en matière de nuisances sonores, à compter du 1er janvier 2018.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain liée à l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite.
- autoriser le Président, et à défaut le Conseiller Métropolitain délégué aux déplacements et à la mobilité, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Bruitparif.
- inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget 2016 de la Métropole.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération CM2016/05/04 du lundi 23 mai 2016 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à BRUITPARIF ;

Vu le vœu exprimé par le Conseil Métropolitain du 24 juin 2016 relatif à la fermeture des voies sur berges à Paris ;

Vu l'avis exprimé par la Métropole du grand Paris dans le registre de la commission d'enquête, en date du 6 juillet 2016 ;

Vu les travaux menés par le groupe de travail « Mobilité durables », et en particulier la création d'un observatoire métropolitain de suivi de l'expérimentation de la fermeture à la circulation des voies sur berges à Paris ;

Vu le projet de convention de partenariat avec BRUITPARIF relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain liée à l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite ;

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

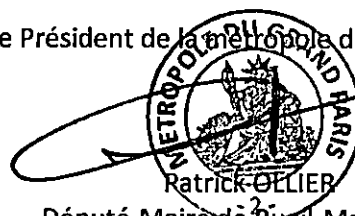
APPROUVE la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain liée à l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite.

AUTORISE le Président, et à défaut son représentant, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Bruitparif.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2016 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre





Convention de partenariat relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite

Entre

La Métropole du Grand Paris, sise au 15-19, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, représentée par son Président ;

Partie ci-après désignée « **La Métropole du Grand Paris** » ;

Et

Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, sise au 90-92 avenue du Général Leclerc, 93500 Pantin, représentée par son Président ;

Partie ci-après désignée « **Bruitparif** » ;

*Vu pour être annexé à
la délibération en 2016/11/14*